

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Le Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 juillet 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe Cauzard, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Eric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présent.
- Cindy COLLAS, excusée, a donné pouvoir à Hugues Nicolas.
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, *présente*
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, présent.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Nomination pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (en plus du maire).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- jouir de leur droit civil,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste proposée est la suivante :

| Commissaires titulaires | Commissaires suppléants |
|-------------------------|-------------------------|
| FEVRE Bernard | MERCIER Philippe |
| FERRIER Laurent | TURCHET Lydie |
| GONNOD Stéphanie | MILLET Daniel |
| RAFFIN Brigitte | MICHEL Daniel |

| | |
|------------------------|---------------------|
| MICHEL Emilien | BOULLY Edithe |
| BURTIN Anthony | MERCIER Denis |
| RODOT Bernard | ROUSSEL Frédéric |
| PARISOT Bernard | JAILLET David |
| GANDILLET Didier | MEGARD Edgard |
| MOISSONNIER Jean-Paul | BOUDET Mikael |
| BUISSON Muriel | HUMBERT Jean-Claude |
| HANSEL-CLEMARON Pierre | FORAS Eric |

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité une liste de 12 noms, en nombre double, pour la nomination des commissaires de la CCID.

2. Droit de préemption concernant un terrain du bourg (AR25+AR26)

Il convient de prévoir un accès à une propriété qui, du fait de la vente de la maison en question et du terrain y attenant, ne permet plus l'accès. Il faut élargir l'accès pour qu'il soit conforme à la réglementation.

Après délibération, la préemption d'une bande de 4 mètres de large longeant le chemin rural (pour atteindre 6m de large) est décidé à l'unanimité.

Il sera demandé au domaine le prix de référence au mètre carré.

3. Demande de subvention

Suite à un exercice déficitaire important pour l'année scolaire 2019/2020, l'association de la cantine scolaire du RPI Frontenaud-Le Miroir demande une subvention exceptionnelle.

Après délibération, une subvention exceptionnelle est accordée à la cantine scolaire.

4. Suppression WC public place du 19 mars 1962

La commission patrimoine propose la suppression des toilettes vétustes et inutiles sur la place du 19 mars 1962.

Pour rappel, l'enlèvement du panneau d'information situé sur cette même place a été validé par le conseil municipal précédent.

Après délibération, le conseil accepte la suppression des WC place du 19 mars 1962.

5. Informations et questions diverses

- Après plus de 20 ans de bons et loyaux services, M. André GIRARD souhaite cesser ses fonctions de porte-drapeau, pour raisons de santé. Deux personnes ont accepté de reprendre cette nouvelle fonction : Christophe Buisson, titulaire, et Sandra Thébault, suppléante.
- Dépôt de dossier pour le verger de sauvegarde. Une commission technique se réunit le 8 juillet pour validation.
- Envoi d'un courrier aux enfants de la commune courant juillet 2020 pour le CMJ.

Clôture de la séance à 23h10 par le Maire, Philippe Cauzard.

Le maire